Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20261117-DC_2026_65-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_65

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10	L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept novembre Le Conseil d'Administration réuni, après convocation légale Date de convocation : Mardi dix novembre

Étaient présent(e)s :
Mesdames A. BRIDEL - C. BUSSON – A. DE BURY – J. GIRAUD - C. HEUDE – C. LE MELINER
Messieurs D. LEFEUVRE – P. LEONARDI - B. LINNE

A donné pouvoir :
Madame Roseline KNEZIC, représentée par Monsieur Bruno LINNE

Étaient excusé(e)s :
Mesdames J. BLUM – M. LEDUBY
Monsieur G. PAILLARD

Assistaient :
Madame S. TISON
Monsieur P. FERANDIN

OBJET : Service logement – Rénovation énergétique de 4 logements appartenant au CCAS – Demande de subventions audit et travaux ultérieurs

Le Président expose :

Vu les articles R.123-21, R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2026-27 du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2026 procédant à l'élection de la Vice-Présidente du C.C.A.S,

Vu la délibération n° 2026-30 du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Vice-Présidente,

Considérant le projet de rénovation énergétique de 4 logements locatifs sociaux conventionnés APL sur VITRE, propriétés du C.C.A.S,

Considérant que la réalisation d'audits énergétiques constitue la première phase indispensable pour établir une stratégie de rénovation cohérente et efficace, chiffrer les investissements et estimer les économies d'énergie attendues,

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20261117-DC_2026_65-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_65

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026

Considérant que l'obtention de ces audits énergétiques est un prérequis obligatoire pour solliciter ultérieurement les aides financières publiques liées aux travaux de rénovation énergétique,

Considérant le plan de financement de ces audits détaillé ci-dessous :

Adresse du logement	Montants H.T	Recettes	Montants
Maison T2 au 1, rue du Val Cantache	500 €	**PLH - Vitré communauté (80%)**	**400 €**
		Autofinancement (20%)	100 €
Maison T3 au 8, ruelle des buttes d'Amour	536,67 €	**PLH - Vitré communauté (80%)**	**429,34 €**
		Autofinancement (20%)	107,33 €
Maison T2 au 21, les landes	500 €	**PLH - Vitré communauté (80%)**	**400 €**
		Autofinancement (20%)	100 €
Appartement T4 au 9, rue St Louis	750 €	**PLH - Vitré communauté (80%)**	**600 €**
		Autofinancement (20%)	150 €
Total HT	2 286,67 €	Total	2 286,67 €

Considérant que les travaux envisagés sont les suivants :

Adresse du logement	Travaux envisagés
Maison T2 au 1, rue du Val Cantache	Isolation plancher de combles perdus - remplacement des menuiseries extérieures et fenêtres de toit
Maison T3 au 8, ruelle des buttes d'Amour	Remplacement menuiseries extérieures - remplacement chauffe-eau électrique - isolation partie rampant du plafond
Maison T2 au 21, les landes	Isolation plancher de combles perdus - remplacement des menuiseries extérieures - remplacement chauffe-eau électrique
Appartement T4 au 9, rue St Louis	Isolation plancher bas - remplacement isolation plancher haut - remplacement menuiseries extérieures - désembouage du réseau de distribution et remplacement des robinets statiques

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20261117-DC_2026_65-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_65

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026

Considérant que les plans de financements pour les opérations de rénovation des 4 logements seront présentés ultérieurement, après établissement des devis de travaux,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'accepter la subvention versée par Vitré communauté d'un montant de 1 829,34 euros correspondant à 80% du montant HT des audits décrits ci-dessus,

- D'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à accomplir toutes les démarches pour solliciter les aides financières auprès de Vitré Communauté, de la ville de Vitré, du Département et de l'État, sous réserve d'éligibilité, pour la phase ultérieure des travaux,

- D'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces demandes.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 10
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait, certifié conforme et exécutoire,
Le Président,

Pierre LEONARDI

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.